

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231003-86-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

N° 86/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 26 septembre
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 octobre

Objet de la délibération :

Badaboum : convention de mise à disposition de locaux avec ADAEJ 25

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote

- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois octobre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Salle Culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Angèle LIME, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Pascal GOSSE à Sarah VIONNET, Isabelle GUILLAME à Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFRASNE, Lydie SAGE par Martial PAULY

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Joël BOLE, Elisabeth JACQUES, Vincent MARGUET, Romuald MAUGAIN, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Christine BREUILLLOT, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Marye FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la mise à disposition par la CCLL du multi-accueil Badaboum à l'ADAEJ 25,

Considérant la mise à disposition de locaux agrandis par la CCLL à l'ADAEJ 25 une fois les travaux terminés dans la Maison des Services à Amancey,

Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition des locaux pour une durée de trois ans, du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juillet 2026, selon les conditions suivantes :

- Mise à disposition des locaux actuels : 1 603.60 € par trimestre pour le loyer nu & 732.20 € par trimestre de provision sur les charges.
- Mise à disposition des locaux agrandis à la fin des travaux : 2 895 € par trimestre pour le loyer nu & 16,64 % par trimestre du montant total des charges (eau, électricité, chauffage...)

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

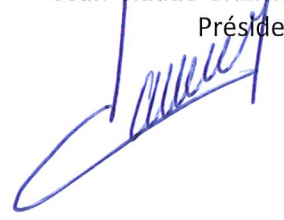
- Valide la nouvelle convention de mise à disposition suite à l'agrandissement des locaux du multi accueil Badaboum, et les nouveaux tarifs qui seront appliqués à la livraison des locaux à Badaboum, jusqu'au 1^{er} juillet 2026.
- Autoriser le Président à signer la convention

Fait et délibéré en séance, le 03.10.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', is written over the printed name. The signature is stylized and slanted.